



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Marché public à procédure adaptée

**DECISION n°2023-116DEC du 22-08-2023**

**Marché de travaux à procédure adaptée**

**Ecole communale – Réfection à neuf de sanitaires et pose d'un adoucisseur**

Le Maire de Saint-Augustin,  
Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la nécessité de procéder à la réfection des sanitaires en tuyauteries et éléments des toilettes de la classe maternelle,

Vu la nécessité d'installer un adoucisseur afin de limiter les réparations récurrentes de robinetterie,

Vu la négociation de gré à gré avec la SARL LABBE HERBELOT,

DECIDE,

- De retenir partiellement le devis DE004697 de la SARL LABBE HERBELOT domiciliée 7 cours d'Alsace-Lorraine 17800 PONS pour un montant H.T de 10 429.07 € concernant la réfection des sanitaires de la classe maternelle et la pose d'un adoucisseur,
- Dit que des crédits sont inscrits à l'opération 89 – Groupe scolaire au budget primitif en cours.

Notification/publication du *23-08-2023*  
Le Maire,  
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20230822-2023\_116DEC-DE

Reçu le *23-08-2023*